

Deuxième avis sur le suivi de Rio+20 et l'agenda de développement Post-2015

- Demandé par le ministre du Développement durable, M. Steven Vanackere, et le ministre de la Coopération au développement, M. Paul Magnette, dans des lettres datées du 29 octobre 2012
- Préparé par le groupe de travail Relations internationales
- Approuvé par les membres de l'Assemblée générale par procédure écrite, 25 avril 2013 (voir Annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le néerlandais.

1. Contexte

- [a] Le conseil a reçu deux demandes d'avis. La première a été envoyée par les ministres Magnette et Vanackere, et porte principalement sur l'agenda de développement Post-2015¹ et donc sur le successeur des OMD² ou Objectifs du Millénaire. Il a été décidé dans le cadre de Rio+20 que des ODD³ seraient développés : des Objectifs du Développement Durable. Les deux processus seront intégrés d'une façon ou d'une autre au cours des prochaines années. La deuxième demande d'avis quant à elle provient du ministre Vanackere et porte sur le suivi de Rio+20⁴. Elle est axée sur le rôle joué par la Belgique dans les différents processus de suivi⁵ de la conférence de Rio+20.
- [b] Le conseil a choisi de combiner les deux demandes d'avis et de rédiger deux avis sur cette base.
- [c] Un premier avis a été approuvé par l'assemblée générale du conseil le 29 janvier.⁶ Ce deuxième avis ne répétera pas les éléments du premier avis.
- [d] Ce deuxième avis est avant tout lié à la communication de la Commission européenne sur le Post-2015 et les ODD. Il se penche également sur le cadre plus large qui déterminera le succès des différents trajets du suivi de Rio+20 et de la préparation de Post-2015. Enfin, quelques thèmes cruciaux des trajets proposés seront également approfondis.

2. Avis

2.1. La communication de la Commission européenne

- [1] Le 27 février 2013, la Commission européenne a publié la communication « *Une vie décente pour tous* ». ⁷ Cette communication présente une vision intégrée sur l'élaboration des ODD d'une part et du cadre Post-2015 d'autre part. Le Conseil de l'UE se basera sur cette communication pour préparer ses conclusions d'ici l'été.

¹ [Au-delà de 2015](#)

² OMD = objectif du Millénaire pour le développement

³ ODD = objectif de développement durable | L'avenir que nous voulons, § 245-251

⁴ Résolution adoptée par l'assemblée générale des nations Unies « [L'avenir que nous voulons](#) »

⁵ [Suivi Rio+20](#)

⁶ Voir : http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2013/2013a01f.pdf .

⁷ [Une vie décente pour tous](#) :

[2] Le CFDD voit de nombreux éléments positifs dans la communication :⁸

- Le conseil est heureux que la Commission ait choisi, sous la pression de plusieurs Etats membres dont la Belgique, de publier une communication intégrée sur les deux trajets (ODD et Post-2015). Cette communication contribuera à l'adoption d'un point de vue cohérent et commun par l'UE et les Etats membres durant les négociations. Le choix d'associer l'élimination de la pauvreté et le développement durable sur un plan structurel est judicieux.
- Le conseil est satisfait que la Commission souhaite clairement une liste unique d'objectifs mondiaux.
- Il est positif que la Commission souligne l'importance d'un dialogue ouvert avec les pays partenaires et les parties prenantes. Dans ce cadre, il est important de veiller à la participation de l'ensemble des parties prenantes.
- L'approche choisie est un bon point de départ : héritage des OMD, « drivers », gestion durable des ressources naturelles, « justice, equality and equity », paix et sécurité.
- Plusieurs passages soulignent à juste titre l'importance d'un développement qui tienne compte des limites écologiques de notre planète.
- Il est positif de voir que la communication semble fondamentalement opter pour l'importance de « socles de protection sociale », bien que leur application reste encore trop vague voire insuffisante (voir infra).

[3] Par ailleurs, le conseil est déçu par de nombreux autres éléments de la communication :

- Dans son ensemble, la communication reste très peu concrète sur la transposition des principes choisis en une politique plus concrète, notamment sur la façon dont ces principes devraient être traduits au niveau européen.
- La communication souligne d'une part trop peu le lien avec des initiatives internationales en cours comme le premier *UN System Task Team Report*.⁹
- D'autre part, bien que la communication plaide pour une démarche intégrée, l'Annexe 1 de la communication ne comprend qu'une liste d'initiatives sectorielles déjà en cours. Cette annexe réduit d'ailleurs de nombreuses politiques à une exécution de l'UE 2020, ce qui n'est pas acceptable entre autres sur le plan de la politique sociale, de l'emploi et de l'environnement.
- En particulier, malgré de nombreuses références à l'importance d'intégrer les trois dimensions du développement durable, la communication ne développe pas suffisamment la dimension environnementale.
- Dans ce cadre, la communication souligne le passage à une économie verte inclusive. Cette approche est trop limitée. Il serait préférable d'opter plus clairement pour une transition juste vers un modèle de développement durable dans les limites de la capacité de notre planète. Dans ce contexte, il faudrait davantage souligner l'importance de modèles de production et de consommation durables et équitables.¹⁰
- L'attention portée à l'intégration structurelle de l'égalité des sexes et à une plus grande prise de responsabilités par les femmes dans l'ensemble de la vision et de la politique, est encore insuffisante.
- La responsabilité nationale est mise en évidence de manière trop insistante. L'attention devrait davantage se porter sur les niveaux politiques multilatéraux et infranationaux. Une attention constante doit aussi être apportée au soutien international nécessaire pour

⁸ Voir aussi l'analyse de la communication faite par la CIDD complétée par l'examen au sein du Coormulti.

⁹ [Realizing the Future We Want for All](#)

¹⁰ Voir aussi l'[avis du CFDD](#) sur la vision à long terme DD 2050 : § 7: « Notre vision de 2050 parle d'un revirement significatif de la dégradation des ressources planétaires afin d'arriver à un rétablissement total du capital naturel. Cela implique une transformation de nos modes de consommation et de production non durables axée sur le respect des limites des ressources écologiques de la planète. »

permettre de prendre des initiatives au niveau national, entre autres pour la création de systèmes de protection sociale.

- La communication est trop vague sur les « Moyens de mise en œuvre » (Mmo). Il est décevant de voir la communication se référer à une future communication de la Commission qui devrait paraître à la mi-2013 pour l'aspect financier du débat sur les Mmo. Les conclusions du conseil doivent être approuvées pour cette même période. Selon le conseil, il n'est pas possible d'adopter un point de vue cohérent sans avoir une vision claire du financement des engagements (voir infra).
- La référence à l'EU SDS¹¹ comme étant subordonnée et dépassée par l'UE 2020 est non seulement prématurée mais elle s'oppose également au point de vue adopté par le Conseil Environnement.¹²

[4] Ce qu'il faut sans aucun doute continuer à élaborer, c'est une vision globale sur le travail décent et une protection sociale solidement étayée.

- L'importance du travail décent dans la lutte contre la pauvreté et le développement a déjà été reconnue dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2005) mais l'attention qui lui a été portée était trop limitée et trop tardive et l'objectif, cet objectif est loin d'être réalisé. Le travail décent tel que formulé par l'OIT (création d'emploi, droits du travail, protection sociale et dialogue social) doit être repris comme un objectif du nouveau cadre.
- Il est très positif de voir que la communication parle de la nécessité d'une approche des inégalités croissantes ; cette attention devrait néanmoins être davantage marquée dans l'ensemble du texte.¹³ La référence à différents endroits du texte à l'importance du travail décent est également positive. Ces deux éléments devraient être plus étroitement associés dans la position finale de l'UE.
- L'UE devrait opter beaucoup plus clairement pour une protection sociale universelle en instaurant des « socles de protection sociale ».^{14 15} Dans ce domaine, l'OIT a déjà développé des initiatives qui disposent de mécanismes d'application et de monitoring efficaces.
- Le conseil salue le fait qu'« *une vie décente pour tous* »¹⁶ soit reprise comme objectif d'ici à 2030. La traduction de ce principe par « *Au plus tard en 2030, un seuil devrait être établi, au-dessous duquel aucun homme, aucune femme ou aucun enfant ne devrait tomber* »¹⁷ est trop minimaliste. Cette interprétation laisse trop la possibilité d'un « niveau minimum » alors qu'il est important qu'à long terme, on vise un niveau élevé de protection sociale.

[5] Fondamentalement, cette communication prend trop comme référence une approche Nord / Sud. Les principes proposés sont bons et se basent sur de bonnes analyses de la gravité des défis mondiaux. Mais finalement, la vision reste imprégnée d'une vision du Sud qui doit être « aidé ». La communication aborde peu ce que l'UE souhaite vraiment et ce qu'elle devrait faire pour arriver à un véritable partenariat mondial. Dans ce cadre, il est crucial que l'UE renforce la cohérence politique

¹¹ EU SDS = [EU Sustainable Development Strategy](#).

¹² Voir entre autres le § 3 des [conclusions du conseil du 25/10/2012](#).

¹³ Un engagement fort de l'UE sur le thème de l'inégalité est très important, non seulement en Belgique mais aussi sur le plan international. Il faut que l'approche des différentes formes d'inégalité soit centrale dans le cadre de Post-2015. Le conseil exprime son inquiétude quant au communiqué qui a été publié après la dernière réunion du High-Level Panel of Eminent Persons de l'agenda de développement Post-2015 le 27 mars 2013. Ce communiqué ne montre pas que le Panel ait conscience de l'importance du thème de l'inégalité. Il reste à espérer que cette impression ne soit pas confirmée par le rapport final que le Panel remettra en mai au secrétaire général.

¹⁴ Tels que définis dans le [rapport Bachelet](#) et dans la [recommandation 202 de l'OIT](#).

¹⁵ À la demande du Parlement européen, une [étude](#) a récemment été publiée sur la faisabilité de systèmes de protection sociale dans des pays du Sud.

¹⁶ Une vie décente pour tous, 5.1, p. 14

¹⁷ Une vie décente pour tous, 4.1.1, p. 10

afin de faire entre autres face aux mécanismes qui freinent ou empêchent un développement durable, que ce soit dans les frontières de l'UE ou à l'extérieur.

2.2. Un environnement favorable aux nouveaux objectifs

- [6] Un ensemble complet d'objectifs mondiaux n'est en soi pas une garantie d'arriver à un développement durable comme l'entend Rio+20.
- [7] Pour parvenir à un réel partenariat¹⁸ entre tous les pays au niveau mondial, il n'est pas possible d'opter à nouveau pour un modèle d'objectifs OMD axés principalement sur les pays du Sud. Si la Belgique et l'UE comptent sérieusement arriver à un cadre d'objectifs universels, des initiatives politiques claires sont nécessaires à relativement court terme pour démontrer qu'elles souhaitent elles-mêmes améliorer la mise en œuvre de tous les accords internationaux existants, entre autres ceux relatifs au climat (sur la réduction des émissions mais aussi sur le financement de la lutte contre le changement climatique).
- [8] La nouvelle série d'objectifs nécessite une assise juridique internationale plus large. Différents accords internationaux importants peuvent être à nouveau ratifiés sous la forme d'une déclaration politique, comme les traités universels des droits humains, les principes de Rio et d'importants accords sectoriels. Il ne peut aucunement être question d'une régression vis-à-vis des accords internationaux existants.
- [9] La nouvelle série d'objectifs requiert un cadre mondial qui en facilite la mise en œuvre et qui ne l'entrave pas. La crise financière mondiale, la crise du climat, les rapports de force inégaux et les conflits armés par exemple retournent la réalisation des Objectifs du Millénaire. Cette analyse doit être réalisée et soutenue par la communauté internationale. L'ECOSOC et le nouveau *High-level Political Forum on Sustainable Development* ont entre autres un rôle déterminant à jouer dans le maintien du lien entre ces objectifs et d'autres trajets, forums et organisations pertinents. Dans ce cadre, la Belgique peut plaider avec d'autres pour accroître les efforts dans les domaines suivants :
- Une réforme plus cohérente et plus en profondeur au niveau international de l'architecture financière internationale afin de mieux éviter les crises internationales.
 - Un système commercial juste qui tienne compte de la position des pays en développement et qui lutte contre la concurrence déloyale, y compris le dumping social et écologique.
 - Une collaboration internationale plus importante dans la lutte contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale ainsi que pour une taxation équitable des entreprises multinationales.
 - Des mesures contre la spéculation sur les devises, les produits agricoles et les matières premières.
 - La prévention des conflits et le désarmement.
 - L'égalité des sexes et l'encouragement à la prise de responsabilités par les femmes.
 - Une assise universelle pour la protection sociale.
- [10] Le conseil attend de la part de la Belgique et de l'UE une série d'initiatives pour accroître la cohérence dans les différents domaines politiques associés aux relations Nord / Sud. Il est nécessaire que dans le cadre du suivi de Rio+20 de dépasser le cercle des ministères de l'environnement et de la coopération au développement, et que les chefs de gouvernement, les ministres des affaires étrangères, des finances, de l'économie, de l'énergie, de l'égalité des chances, de l'agriculture et de la pêche... s'engagent aussi activement. Une implication similaire est souhaitable au niveau des institutions et des groupes tels que le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et le G20 (où l'UE et la

¹⁸ Voir le deuxième rapport de l'UN System Task Team: [A renewed global partnership for development](#).

Belgique sont également représentées). Dans ce cadre, le conseil attend impatiemment le cadre politique annoncé par le gouvernement belge en matière de cohérence politique (CPD¹⁹).

- [11] Le débat sur les « Moyens de mise en œuvre » (Mmo)²⁰ ne peut plus être postposé. Le conseil attend de la Commission une communication ambitieuse qui aboutira à des engagements explicites. De la part de la Belgique, le conseil espère une attitude proactive. À court terme, une position gouvernementale belge devrait permettre d'aboutir à une vision claire des différents Mmo, notamment de leurs aspects financiers.²¹
- [12] Le conseil attend de la Belgique et de l'UE qu'elles optent systématiquement pour une participation importante de toutes les parties prenantes. Ceci concerne l'exécution des politiques propres et la garantie d'une participation dans les différents processus de l'ONU sur le suivi de Rio+20 et la promotion du cadre Post-2015.
- [13] La réunion et le renforcement de toutes les initiatives – aux différents niveaux politiques et par les différents acteurs – pour un verdissement de l'économie (basé sur la cohérence du développement durable et dans les limites de la capacité de notre planète) joueront un rôle de soutien important. Le conseil attend une grande ambition de la part de la Belgique en la matière. Une attention particulière doit être accordée à une politique de l'innovation (technologique et sociale) progressiste, notamment pour les PME. Des expériences positives dans les différents pays peuvent également être diffusées en partenariat avec des acteurs du Sud, dans la droite ligne de ce qui a été demandé à Rio+20.²² Un soutien actif pour le développement de technologies durables peut dans ce cadre être positif pour le Nord et le Sud et peut renforcer la position de nos entreprises sur la scène internationale.
- [14] Dans un ensemble cohérent d'objectifs mondiaux universels tel que le conseil le souhaiterait, la transition à des modèles de consommation et de production durables doit être centrale. Une plus grande ambition pour un verdissement accru de l'économie est une condition sine qua non. L'expérience acquise par les différentes autorités de notre pays en matière de politique de transition peut être mise à profit sur le plan international.

2.3. Quelques thèmes du Post-2015 et des ODD

- [15] Dans le premier avis sur Rio+20 et le Post-2015, le conseil a indiqué plusieurs thèmes²³ pour lesquels la diplomatie belge pourrait représenter une plus-value dans les différents trajets de négociation en cours. L'expertise pourrait également être accrue pour les thèmes suivants :
- Le droit à l'alimentation. Cf. infra.
 - L'élimination de la pauvreté, avec une attention pour la pauvreté relative. Le conseil réfère ici entre autres à ce qui a été dit précédemment lors de l'analyse de la communication de la Commission. La Belgique devrait notamment demander l'utilisation du coefficient Gini comme indicateur.²⁴
 - Un travail décent. Le conseil réfère ici aussi à ce qui a été dit précédemment lors de l'analyse de la communication de la Commission.

¹⁹ CPD = cohérence des politiques au service du développement (voir [la note politique sur le développement durable 2013](#))

²⁰ L'avenir que nous voulons, § 252-282.

²¹ Dans la droite ligne de l'agenda international pour le financement du développement : [Monterrey Consensus, Doha Declaration of Financing for Development](#).

²² L'avenir que nous voulons, § 72-73.

²³ Avis 2013a001f, § 18.

²⁴ Voir aussi : <http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI>

- La production et la consommation durables. Le conseil demande à la Belgique une vision plus claire sur la mise en œuvre du 10YFP sur les SCP²⁵, que ce soit en Belgique ou dans le reste du monde, comme le demande le premier avis, et voudrait être consulté à ce propos. La Belgique doit tout particulièrement s'engager pour un consensus international sur un indicateur du type d'empreinte écologique.
- L'accès universel aux énergies durables. Les résultats de Rio+20 sont insuffisants dans le cadre du programme SE4All²⁶. Nous espérons que la Belgique et l'UE vont créer de nouvelles initiatives pour relancer ce projet.

[16] Le conseil insiste pour que le gouvernement belge adopte à court terme un point de vue intégré sur l'ensemble du suivi de Rio+20 et sur le cadre du Post-2015.

[17] Une attention particulière doit être accordée à l'élaboration d'indicateurs pour les nouveaux objectifs mondiaux. Les indicateurs ne devraient pas être uniquement quantitatifs. Ils devraient inclure la nature multidimensionnelle de la thématique et permettre le suivi et l'évaluation de la politique et des actions. Les indicateurs devraient en outre être complétés par des analyses et des évaluations qualitatives.

[18] Les paragraphes suivants fournissent une ébauche pour la position de la Belgique et de l'UE dans une série de thèmes clés qui entrent en ligne de compte dans les processus du suivi de Rio+20 et la préparation du cadre Post-2015.²⁷

[19] La santé

- Le conseil est partisan d'un objectif englobant lié à la santé, centré sur les gens et leurs droits inaliénables, l'équité et la justice, avec une attention pour des déterminants sociaux et les piliers essentiels des systèmes de santé.
- Un accès universel à la santé ne suffira toutefois pas. Les responsables politiques des différents niveaux doivent s'occuper de manière cohérente d'un « *healthy physical and social environment* » (comme de l'eau potable sûre, une alimentation et un logement adéquats, l'égalité des sexes...).
- Il est correct de considérer la santé dans le cadre de systèmes de protection sociale. Il ne faut toutefois pas que dans les faits, cette responsabilité soit entièrement reportée sur les autorités nationales des pays du Sud. Un modèle de soutien financier mondial est nécessaire pour l'élaboration de systèmes de sécurité sociale.
- Pour que les gens de par le monde puissent réclamer leurs droits à la santé, il faut également garantir que les citoyens puissent participer au processus décisionnel dans des secteurs et des domaines sociaux qui ont un impact sur leur santé.
- Les communautés de ceux dont la santé est compromise ainsi que les ONG et les mutualités qui ont de l'expérience dans le développement de services de santé dans le Sud doivent être activement impliquées dans la préparation des objectifs finaux.

[20] Les océans

- L'Outcome Document de Rio+20²⁸ reprend quelques éléments positifs comme la mise en œuvre d'une démarche écosystémique pour la gestion des activités influant sur le milieu marin et la réforme des régimes de subvention. Le texte « reconnaît » les problèmes mais ne prend aucune action contraignante. De ce point de vue, Rio+20 a donc été décevant.

²⁵ 10YFP sur les SCP = [10-year framework of programmes on sustainable consumption and production patterns](#)

²⁶ SE4All = [Sustainable Energy for All](#)

²⁷ Voir aussi le texte de présentation d'une position de la coopération au développement belge sur le cadre de développement Post-2015, rédigé par la DGD.

²⁸ L'avenir que nous voulons, § 158-180.

- La décision sur la convention d'application (*implementing agreement*) de l'UNCLOS²⁹ pour la protection et la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale a été reportée. Dans le document final de Rio+20, la 69^e AG de l'ONU est proposée comme délai ultime auquel la décision de débiter des négociations à ce sujet doit être prise.
- Il est important que dans le contexte européen, la Belgique joue un rôle positif pour veiller à ce que les négociations sur un cadre d'application légal contraignant lié à l'UNCLOS débutent effectivement. Comme l'UE possède une grande flotte et est l'un des plus grands consommateurs de poisson du monde, il est important que l'UE montre, au travers des négociations actuelles sur la réforme de la politique commune de la pêche, qu'elle souhaite réellement adopter une pêche durable, même en-dehors des eaux européennes. Le conseil attend des gouvernements concernés au niveau belge une stratégie claire dans ce cadre.

[21] La sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation

- Outre les positions prises précédemment³⁰ sur ce sujet, le conseil demande des initiatives supplémentaires afin de garantir la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation dans le monde. Dans ce cadre, de nouveaux indicateurs sont nécessaires, comparables à ceux des OMD.
- Des initiatives considérables sont nécessaires pour réduire la faim mais surtout pour l'éradiquer. Ces initiatives peuvent être issues de stratégies nationales et supranationales qui veillent à un système agricole suffisamment productif dans les limites de la capacité de notre planète, à un accès garanti à une alimentation de qualité qui est suffisamment nutritive, à des systèmes qui gèrent la volatilité des prix, à la création de systèmes de protection sociale, à l'égalité d'accès et la répartition des ressources naturelles (dont la terre),³¹ à éviter le chaos climatique et à renforcer la biodiversité.
- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est au centre de toute stratégie pour une plus grande sécurité alimentaire. La redistribution des rôles et responsabilités traditionnels des hommes et des femmes en est la clé. Il est entre autres important de garantir également des droits de propriété terrienne et des moyens de production aux femmes. Le conseil demande dans ce cadre que la Belgique prenne de nouvelles initiatives pour appliquer le récent rapport³² sur le genre et le droit à l'alimentation du rapporteur onusien spécial sur le droit à l'alimentation.
- Dans l'esprit de ce que les ODD devraient devenir, les objectifs doivent non seulement s'axer sur la sous-alimentation dans une série de pays du Sud mais également sur la suralimentation dans une série de pays du Nord. Il est notamment question de garantir le droit à une alimentation saine et de qualité pour tous.

[22] Le genre

- Le conseil est partisan d'un objectif mondial spécifique sur l'égalité des sexes.³³ Cet objectif devrait entre autres se concentrer sur: l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la

²⁹ UNCLOS = [United Nations Convention on the Law of the Sea](#)

³⁰ Cf. entre autres les avis suivants : (1) Avis relatif à un système alimentaire durable, http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a03f.pdf, (2) Avis sur les protéines animales et végétales, http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a01f.pdf, (3) Avis sur la note stratégique pour le secteur agriculture et sécurité alimentaire de la Direction Générale du Développement (DGD), http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2011/2011a02f.pdf.

³¹ Voir aussi l'avis du CFDD sur la biomasse http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2008/2008a04f.pdf, pour le concept de hiérarchie dans l'affectation des terres.

³² Rapport [Gender and the Right to Food](#), mars 2013.

³³ Et ce conformément aux accords internationaux existants tels que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la déclaration sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU consacrées aux femmes, à la guerre et à la paix, les engagements de la plate-forme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin 1995) et de

garantie de la participation des femmes à la prise de décision, la santé et les droits en matière sexuelle et reproductive, le droit de faire des choix de développement économique, la parité d'un enseignement de qualité.

- Le *gender mainstreaming* devrait en outre être entièrement intégré dans tous les autres objectifs qui seront choisis.³⁴ L'empowerment des femmes et des jeunes filles ainsi que la protection de leurs droits doivent devenir des éléments clés du cadre Post-2015. Nous demandons donc que la Belgique prenne des initiatives supplémentaires pour garantir les droits des femmes en matière sexuelle et reproductive.
- Toutes ces mesures requièrent une composition paritaire et une présence garantie d'experts en question d'égalité hommes-femmes au sein des organes décisionnels pertinents de l'ONU. La participation complète de la société civile dans tous ces processus est nécessaire et la présence d'organisations féministes du Nord et du Sud doit être garantie.

la conférence du Caire sur la population et le développement, les résolutions de la Commission de la condition de la femme

³⁴ Comme le prévoit aussi la nouvelle loi sur la coopération au développement (2013) et la loi sur le gender mainstreaming (2007)

Annexe 1 Votants de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- Les 3 vice-présidents :
I. Callens, L. Cloots, M. Verjans
- 3 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
M. Bienstman, M. Cors, S. Leemans
- 3 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
R. De Meyer, B. Gloire, V. Rigot
- 5 des 6 représentants des organisations syndicales :
B. De Wel, S. Storme, D. Van Daele, D. Van Oudenhoven, C. Verdoot
- 5 des 6 représentants des organisations patronales :
C. De Buyser, M.-L. Semaille, G. Vancronenburg, P. Vanden Abeele, A. Nachtergaele
- 2 des 2 représentants des organisations de la jeunesse :
O. Beys, L. Fastrez

Total : 21 des 24 membres ayant droit de vote

Annexe 2

Réunions pour la préparation de cet avis

Les réunions préparatoires des groupes de travail ont eu lieu les 12 et 28 mars ainsi que le 11 avril 2013.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

- Dries LESAGE

Votants CFDD et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Rudy DE MEYER (11.11.11)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Renaat HANSENS (ACV)
- Sabien LEEMANS (WWF)
- Maggi POPPE (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)

- Daniel VAN DAELE (FGTB)
- Oumou ZE (CNCD)

Conseillers scientifiques et experts invités

- Tim BOGAERT (SPPDD)
- Marlies CASIER (Sensoa)
- Bernard MATHIEU (Heidelberg Cement)
- Wim Van de VOORDE (Sensoa)

Excusés

- Olivier BEYS (Vlaamse Jeugdraad)
- Véronique RIGOT (CNCD)
- Sébastien STORME (FGTB)

Secrétariat CFDD

- Jan DE SMEDT
- Jan MERTENS